



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES FINANCES
ORDRE NATIONAL DES EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSION SPECIALE CHARGEE DE L'AGREMENT DES PREMIERS
MEMBRES DE L'ONEC/RDC

DECISION N° 0010/COM/SP/2016 DU **15 MAY 2016** PORTANT
PUBLICATION DE LA LISTE DES EXPERTS-COMPTABLES
AGREES PAR LA COMMISSION SPECIALE DE L'ONEC/RDC A
L'ISSUE DE L'EXAMEN DES RECOURS DES CANDIDATS EXPERTS-
COMPTABLES.

Le Bureau de la Commission Spéciale chargée de l'agrément des premiers membres de l'Ordre National des Experts-Comptables,

Vu la loi n° 15/002 du 12 février 2015 portant création et organisation de l'Ordre National des Experts-Comptables de la République Démocratique du Congo, spécialement en ses articles 36, 37, 38, 73, 74 et 75 ;

Vu l'Arrêté Ministériel n° 016/CAB/MIN/FINANCES/2015 du 22 mai 2015 portant organisation et fonctionnement de la Commission Spéciale chargée d'agréeer les premiers membres de l'Ordre National des Experts-Comptables de la RDC, spécialement en son article 3 ;

Vu l'Arrêté Ministériel n° CAB/MIN/FINANCES/2015/019 du 24 juillet 2015 portant nomination des membres de la Commission Spéciale chargée d'agréeer les premiers membres de l'Ordre National des Experts-Comptables de la République Démocratique du Congo ;

Revu les décisions n° 002/COM/SP/2016 du 26 février 2016 et n° 005/COM/SP/2016 du 03 avril 2016 portant publication des listes des candidats Experts-Comptables admis à la formation;

Revu les décisions n° 003/COM/SP/2016 du 26 février 2016 et n° 006/COM/SP/2016 du 03 avril 2016 fixant les listes des candidats Experts-Comptables non agrées en qualité de premiers membres de l'Ordre National des Experts-Comptables de la République du Congo ;

Vu la Résolution n° 0010/COM/SP/2016 du 15 mai 2016 de l'Assemblée Plénière portant examen des recours des candidats Experts-Comptables pour l'agrément des premiers membres de l'Ordre National des Experts-Comptables ;

Vu les dossiers de recours régulièrement déposés par les candidats pour leur agrément en qualité d'Experts-comptables de l'Ordre National des Experts-Comptables de la République Démocratique du Congo ;

Considérant la nécessité et l'urgence,

Après débats et délibérations,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Sont agréées en qualité d'Experts-comptables, membres de l'Ordre National des Experts-Comptables de la République Démocratique du Congo, les personnes physiques dont les noms sont repris sur la liste 1 annexée à la présente décision.

Handwritten signature

Article 2 :

Sont admises à la formation prévue à l'article 75 point 4 de la Loi n°15/002 du 12 février 2015 portant création et organisation de l'Ordre National des Experts-comptables de la République Démocratique du Congo, les personnes physiques dont les noms sont repris sur la liste 2 annexée à la présente décision.

Article 3:

Toutes les dispositions antérieures contraires à la présente décision sont abrogées.

Article 4 :

Le Rapporteur de la Commission Spéciale de l'ONEC/RDC est chargé de l'exécution de la présente décision qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 15 mai 2016

Pour le Président empêché,
André FOKO TOMENA
PREMIER VICE-PRESIDENT





REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTRE DES FINANCES
ORDRE NATIONAL DES EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSION SPECIALE CHARGEE DE L'AGREMENT DES PREMIERS
MEMBRES DE L'ONEC/RDC

LISTE DES EXPERTS-COMPTABLES AGREES, APRES EXAMEN DE
LEURS RECOURS, PAR LA COMMISSION SPECIALE CHARGEE DE
L'AGREMENT DES PREMIERS MEMBRES DE L'ORDRE NATIONAL
DES EXPERTS-COMPTABLES DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE
DU CONGO

Les personnes dont les noms suivent, ont été agréés en qualité d'Experts-comptables, après examen de leurs recours par la Commission Spéciale chargée de l'agrément des premiers membres de l'Ordre National des Experts-Comptables de la République Démocratique du Congo:

- | | |
|-----------------------------------|-------------------|
| 1. NGOMA-YA-NZUZI DANIEL | ONEC/EC/000185/16 |
| 2. LUMPUNGU MBIKAYI CELESTIN | ONEC/EC/000186/16 |
| 3. MBIYA BASEKA RAPHAEL | ONEC/EC/000187/16 |
| 4. KITENGE KASONGO KOMPANI FIDELE | ONEC/EC/000188/16 |
| 5. SAMBA ZAMAMBU LOUIS | ONEC/EC/000189/16 |
| 6. DHENA NDAHORA JOSEPH | ONEC/EC/000190/16 |
| 7. MULENDA NTAMBWE JEAN | ONEC/EC/000191/16 |
| 8. KWETE BOPE MBO ROBERT | ONEC/EC/000192/16 |
| 9. NGANDU WA NGANDU JEAN MARIE | ONEC/EC/000193/16 |
| 10. NDUSHA BIRHAFANWA XAVIER | ONEC/EC/000194/16 |
| 11. FWAMBA BULOBO JEAN MARIE | ONEC/EC/000195/16 |
| 12. KABEYA CIKULA JOSEPH | ONEC/EC/000196/16 |
| 13. NZILA LUPAKA ANDRE | ONEC/EC/000197/16 |

Fait à Kinshasa, le 15 mai 2016

POUR LE PRESIDENT EMPECHE,

FOKO JOMENA

PREMIER VICE PRESIDENT

